

## COMUNIQUE DE PRESSE

**Avec 200% d'augmentation de la taxe de séjour prévue en 2024,  
Paris et la région Ile de France décrochent déjà la médaille d'or de la fiscalité !**

**29 septembre 2023**

Mardi 26 septembre, Valérie Pécresse présidente d'IDF mobilités et de la région Île-de-France et Clément Beaune, ministre délégué chargé des transports ont annoncé un triplement de la taxe de séjour dans le cadre d'un accord entre l'Etat et la région sur le financement des transports franciliens.

L'UMIH et le GNC condamnent fermement cette approche datée qui consiste à créer une taxe ou en alourdir une existante pour résoudre un problème de financement public.

Si cette annonce devait se concrétiser dans le projet de loi de finances 2024, Paris deviendrait de loin la capitale la plus lourdement taxée en Europe devant Rome, Bruxelles, Berlin, Athènes, Madrid et Londres. (plafond de la taxe de séjour : à Rome 7€, à Paris 15€)

**Véronique SIEGEL, Président UMIH Hôtellerie Française** « *Alors que Paris s'apprête à accueillir le monde dans quelques mois, cette décision arbitraire s'apparente à du matraquage fiscal qui va durablement impacter la compétitivité de nos entreprises déjà confrontées à une augmentation très significative de leurs coûts d'exploitation et au remboursement des PGE souscrits pendant la crise sanitaire.* »

**Jean Virgile CRANCE, Président du GNC** « *C'est un nouveau coup dur pour le pouvoir d'achat de nos compatriotes et un bien mauvais signal envoyé à tous celles et ceux qui comptaient se rendre à Paris et en Ile de France en 2024. C'est également la double peine pour les hôteliers parisiens qui vont également devoir supporter une augmentation du versement mobilités de +8,5% en 2024 !* »

Prise sans concertation avec les représentants de l'hôtellerie-restauration, cette mesure pénaliserait durablement la compétitivité de la destination sur le tourisme d'affaires et de loisirs de la première région touristique de France.

C'est une décision arbitraire en totale contradiction avec l'engagement du Président de la République et du Gouvernement de ne pas augmenter les impôts. Elle fait supporter 40% du besoin de financement supplémentaire d'IDF mobilités aux seuls hébergements commerciaux. D'autres pistes de financement existent, par exemple en mettant à contribution les logements et les bureaux vacants.

Pour l'UMIH et le GNC, il y a urgence à réformer en profondeur la fiscalité locale. Il faut enrayer cette habitude qui consiste à systématiquement ponctionner les touristes pour financer les schémas de transports régionaux comme c'est déjà le cas en PACA, en Occitanie, et bientôt en Nouvelle Aquitaine au risque de compromettre définitivement l'ambition de l'exécutif de hisser la France au rang de première destination touristique en termes de recettes.

**L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie restauration.** Avec ses syndicats associés, l'UMIH représente 72% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis plus de 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales.

**Le GNC, groupement national des chaînes hôtelières,** est un syndicat associé à l'UMIH depuis 1994. Le GNC regroupe la plupart des chaînes hôtelières françaises et étrangères implantées en France (Accor, Louvre hôtels Group, B&B Hotels, Choice Hotels international, Brit Hôtel, Balladins, Elios, Hilton, Holiday Inn, Le Méridien, Tonic Hôtels, ...) soit plus de 4000 hôtels et plus de 330 000 chambres ce qui représente près de la moitié du parc hôtelier classé en France